

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 60 (1915)
Heft: 12

Rubrik: Chroniques et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Levée de boucliers antimilitaire. — Deux projets d'initiative populaire : suppression des tribunaux militaires et égalisation des soldes. — Une entreprise intéressante de l'état-major général : *L'Histoire militaire de la Suisse*. — Le premier fascicule. — La *Revue militaire suisse* en 1916.

L'extrême-gauche socialiste croit devoir prononcer une double attaque militaire ou plutôt antimilitaire. A la veille des discussions qui en résulteront, il est bon de dégager le terrain.

Que l'on diffère d'opinion sur l'organisation de notre défense nationale, ou sur tel de ses accessoires, ou même sur l'esprit dont on désire voir l'armée animée, rien là que de licite et même, parfois, d'avantageux. La pire faute est de créer des fétiches. Tout demande à être constamment contrôlé et revu, parce que tout évolue. Le fétichisme ne saurait aboutir qu'à l'immobilisation, donc au recul. Mais encore faut-il que les intentions des contrôleurs soient pures, c'est-à-dire visent à des perfectionnements et non à affaiblir, entraver ou détruire.

La levée de boucliers de l'extrême-gauche ne paraît pas s'inspirer de ces intentions-là. Comment pourrait-on les lui supposer ? Ses instigateurs proclament à trop haute et trop intelligible voix que leur principe fondamental est d'être les adversaires de toute armée. Ils invitent leurs co-militants des nations actuellement belligerantes à tirer dans le dos de leurs concitoyens au combat pendant que l'ennemi attaque de front. Quelle peut bien être leur sympathie pour notre armée à nous, derrière laquelle, en application de leurs propres déclarations, ils proclameraient la révolution et dont ils s'appliqueraient à annihiler l'action, le jour où elle devrait assumer la défense de l'Etat ? A elle seule, cette constatation oblige à reconnaître que le but poursuivi par les projets d'initiative ne recherche aucune amélioration et que l'unique désir est de jeter un bâton dans les jambes de l'attelage.

Le choix des initiatives, suppression des tribunaux militaires et égalisation des soldes, éclaire mieux encore l'intention. Il s'agit de vulgaires entreprises de démagogie. Laissons de côté, pour

le moment, la question des tribunaux militaires. Elle est assurément complexe et, indépendamment de toute initiative populaire, elle mériterait pour elle-même un nouvel examen et une réforme le cas échéant. Mais précisément ce caractère complexe et le fait que la justice militaire doit concilier et les obligations supérieures de la justice sans épithète, et les rigueurs nécessaires de la discipline d'une armée, conduit à la conclusion d'une étude sérieuse et non d'un arrêt de suppression sans étude aucune, motivé uniquement par des manigances politiques.

Plus nette encore apparaît l'intention des initiateurs dans la question de l'égalisation des soldes des officiers et des soldats. Une mise à l'index de la justice militaire peut s'inspirer de quelque habileté politique, dans un moment où certains arrêts, et, ici et là, les rapports entre les représentants de la justice et ceux du commandement ont éveillé des inquiétudes dans quelques milieux de l'opinion publique. L'initiative sur l'égalisation des soldes, au contraire, paraît dénuée de toute habileté. Elle provoque instantanément une riposte justifiée par nos tendances démocratiques.

Notre peuple, — et il a raison, — ne veut pas d'un corps d'officiers recruté dans une aristocratie d'argent. Or, l'officier doit un service militaire personnel infiniment plus long que le soldat. Au moment où il gagne sa première étoile, le lieutenant a déjà triplé la dose. Si c'est s'accorder un luxe que de devenir officier de l'armée suisse et que seuls les enfants de parents riches peuvent y prétendre, loin de favoriser l'indispensable rapprochement de sentiment et d'idée qui doit exister entre le soldat et ses chefs, on encouragera leur éloignement. M. Grimm et consorts s'imaginent qu'ils pareront au danger en inscrivant dans la constitution, où l'on inscrit tant de choses, que l'officier et le soldat coucheront chaque nuit dans la même paille et mangeront chaque jour à la même gamelle comme des copains de cabaret qui se paient une fondue. Quelle admirable psychologie. C'est à cela que se borne l'observation de ces Messieurs devant le cataclysme auquel nous assistons. Ils regardent par le gros bout de la lunette et voient, très loin, de toutes petites choses, dont ils font de grands discours électoraux.

Au lieu de se nourrir de préventions et de théorie, les initiateurs auraient mieux fait de rechercher les réalités. Qu'ils s'informent de la vie dans les tranchées, où soldats et officiers sont en présence constante du sacrifice en commun; ils apprendront de quel poids médiocre pèse dans la confiance des uns et dans l'autorité des autres les petits moyens de petits esprits.

L'essai tenté par l'état-major général de publier une *Histoire militaire de la Suisse* qui soit, si possible, largement répandue dans les milieux civils comme dans ceux de l'armée, paraît porter en elle, précisément pour développer une plus parfaite communauté d'esprit chez la troupe et ses chefs, de plus sérieuses perspectives de succès. Il faut bien reconnaître, — car nombre d'indices en témoignent à l'heure présente, — que notre histoire et notre droit public sont fort imparfaitement connus, même dans les cercles où se recrutent nos officiers. On y sait, plus ou moins, les grands événements historiques, mais nombre de citoyens, même universitaires, discernent mal leur philosophie, et comment, dans leur succession, mais inspirés toujours de la cause originale qui a donné naissance au petit Etat que nous sommes, lui insufflant son caractère et sa vie particulière, ils l'ont conduit à sa conception politique et morale contemporaine. Il est très probable que si, tous en Suisse, nous nous sentions pénétrés davantage des enseignements de notre histoire et de l'essence de notre droit public, les divergences d'opinion manifestées ces derniers mois et dues, partiellement, à des cultures d'importation en auraient été atténuées. Nous aurions mieux compris l'âme et l'esprit que nous tenons des communautés d'hommes libres du moyen âge, âme et esprit fécondés à nouveau, et sous une forme différente, lors de la résurrection de la Confédération, par les principes libéraux de la Révolution. Et qui sait ? notre gouvernement lui-même aurait évité un procès comme celui du professeur Millioud, procès dont il n'y a rien de bon à attendre, quel que soit son résultat. Car pour un pays comme la Suisse, c'est violer l'essence de sa constitution, c'est appauvrir le sang de ses veines que de renvoyer un citoyen pour délit d'opinion devant un juge d'exception en vertu d'une ordonnance de dessaisissement. Les guerres étrangères n'ont rien à y voir, et dans un pays de fierté, la prudence, même baptisée neutralité, n'a pas le droit de franchir toutes les limites.

Félicitons-nous donc de l'œuvre entreprise par l'état-major général; nos successeurs plus encore que nous-mêmes en bénéficieront; ils feront mieux que nous n'avons fait, et légueront peut-être une faute de moins aux générations qui les suivront.

L'Histoire militaire de la Suisse dont le colonel d'état-major M. Feldmann et le capitaine H.-G. Wirz ont pris la direction, sera une publication en douze fascicules, publiés simultanément en allemand, français et italien, et à laquelle collaborent des historiens suisses parmi les plus distingués. La période sera celle des origines à l'époque contemporaine, jalonnée, si l'on ose dire,

par des dates qui prêtent à un jpetit effet d'imagination et de mémno-technie tout en encadrant assez exactement les grands chapitres de notre histoire : 1315 à 1515 ; 1515 à 1815 ; 1815 à 1915. Le premier va de Morgartem à Marignan ; le second, de la Paix perpétuelle avec la France à la chute de Napoléon ; le troisième, intitulé d'une façon générale *Les cent dernières années*, nous conduira de l'échec de la tentatiwe d'hégémonie française à celui de la tentative d'hégémonie allemande.

Quel doit être l'esprit de la publication ? Si l'on en juge par les intentions exprimées, par le cercle des lecteurs où la diffusion est recherchée et qui est celuui de toute l'armée, soldats aussi bien qu'officiers, donc de tout le peuple, enfin par le prix de faveur extrêmement réduit des fascicules, supposant un fort tirage, l'ouvrage doit être une œuvre de vulgarisation. En d'autres termes, elle doit être rédigée de telle façon qu'elle enseigne le lecteur sans qu'il lui soit nécessaire de posséder d'autres connaissances préalables pour la comprendre.

Si l'on examine attentivement le premier fascicule qui vient de paraître, on se demande sii l'exécution du programme répond absolument à la conception. Portant en tête l'ordre d'armée du général Wille à l'occasion du sixième centenaire de Morgarten, puis un petit poème de M. G. de Reynold et une rapide préface du capitaine Wirz, le fascicule comtient deux travaux, l'un de M. Meyer de Knonau, professeur à l'Umiversité de Zurich, l'autre de M. Robert Durrer, archiviste cantonal, à Stanz¹. Le premier résume l'étude des origines de la Suisse jusqu'à l'an 1218, c'est-à-dire des Helvètes à l'extinction des ducs de Zähringen. Le second, sous le titre *Les premiers combats de la Suisse primitive pour la liberté*, fait un peu plus que résumer l'examen des origines de la liberté des Waldstätten, de leur conflit avec la maison de Habsbourg, enfin de la bataille de Morgarten. Le premier est certainement un travail de vulgarisation, simple, clair, bien proportionné et qui, à trois ou quatre menus détails près, n'exige pour être compris aucun autre savoir préalable que celui du citoyen qui n'a pas oublié les leçons de ses classes primaires supérieures. Mais c'est une vulgarisation comme seuls en ssont capables les cerveaux qui non seulement connaissent les faits mais ont saisi les relations qui existent entre ces faits et la signification qu'ils comportent pour

¹ La traduction française estt de M. Aug. Reymond, bibliothécaire can- tonal, à Lausanne.

l'avenir. La science et la philosophie, cachées sous la simplicité, éclairent le tableau d'ensemble.

Autre est l'allure du travail de M. Durrer. Il est, lui aussi, des plus intéressants, mais à un autre titre. Il faut même dire davantage : pour l'amateur d'histoire, il est souvent captivant. Mais un de ses caractères, et peut-être précisément celui qui contribue à rehausser son intérêt, est que la science y discute avec elle-même ; elle montre par quel mécanisme elle est conduite à conclure sur le fait. Le lecteur qui, sous les muscles et la chair aime à distinguer le squelette se déclarera satisfait. Mais cette méthode ne permet pas de parler d'une œuvre proprement vulgarisatrice, ou du moins, c'est une vulgarisation d'un degré supérieur, la vulgarisation de la façon dont il convient d'étudier l'histoire en la raisonnant, ou, si l'on veut, une vulgarisation qui s'adresse à l'officier assez expert déjà en étude d'histoire et de droit pour profiter de l'enseignement qui lui est fourni par l'auteur aux fins de devenir à son tour le professeur qui enseignera ses élèves, la troupe, et lui apportera la vulgarisation du degré élémentaire.

Ce caractère de l'œuvre est très visible si l'on compare le premier chapitre, qui traite des facteurs généraux primitifs de la liberté des Waldstätten, et les chapitres suivants qui énumèrent les résultantes de ces facteurs sur le développement politique des cantons primitifs. Ces chapitres-ci deviennent d'une lecture très aisée, et que l'on suit avec fruit dès que celui-là a été bien saisi. Mais là, justement, gît la difficulté, de concrétiser les facteurs généraux primitifs, c'est-à-dire de pénétrer la clef de l'énigme, à l'aide du seul récit de M. Durrer. Or, la véritable vulgarisation en histoire consiste précisément à rendre concret, à transformer en un tableau de vie réelle, des circonstances qui, par suite de l'écoulement du temps et de la transformation des choses, n'apparaissent plus à l'esprit que comme des abstractions politiques et juridiques.

M. Durrer a été le premier à se convaincre de l'extrême complication de cette tâche pour la période qu'il examine ; il s'en excuse, et une annotation établit sa méfiance vis-à-vis du succès : « Pour s'orienter d'une manière générale dans ces questions, écrit-il, on pourra consulter la *Deutsche Verfassungsgeschichte* du prof. Andreas Heusler, Leipzig, 1905. » Il faut donc, pour saisir la vulgarisation du degré supérieur de M. Durrer, une initiation préalable à demander à une étude plus développée.

Et ceci fait apparaître une nouvelle face de la difficulté à laquelle se heurte l'œuvre de l'état-major général elle-même, et sur laquelle il est utile d'attirer l'attention dès le début. Renvoyer le lecteur

qui désire y voir de plus près à un ouvrage comme la *Deutsche Verfassungsgeschichte* est parfait, mais pour le lecteur de langue allemande seulement, non pour celui auquel la traduction de M. Reymond s'adresse et qui ne sait, lui, à quelle source il lui sera le plus utile de puiser. Un des mérites de l'entreprise de l'état-major est de vouloir procurer une vulgarisation égale à nos trois rameaux nationaux ; son travail relève d'une conception, pour ainsi dire fédérale ; il veut éléver l'unité de culture et de connaissance historique nationale sur la diversité des langues et des esprits. Mais il faut alors procurer aux lecteurs des trois rameaux les moyens qui leur sont nécessaires à chacun, dans leurs conditions différentes, pour profiter au maximum, et si possible à égalité, des leçons que leur apportent les fascicules. Dans le cas particulier, je suppose que l'ouvrage du professeur Heusler, que je ne connais pas, trouverait, sinon un équivalent, au moins un correspondant dans la littérature française, chez Fustel de Coulanges par exemple, ou chez quelque autre, et de même, pour le lecteur de langue italienne, chez un auteur de la littérature d'histoire italienne.

Pour en revenir au récit de M. Duhrer, on ne saurait trop recommander la lecture du chapitre de Morgarten, où la discussion atteint un degré de clarté qui, cette fois-ci, relève bien de la vulgarisation de la science. C'est d'excellente histoire populaire, mais qui s'interdit les gros effets, ce que l'on pourrait appeler les effets de tirs fédéraux, et qui, à cet égard aussi, est une profitable leçon.

Terminons par la note pratique. Les remarques ci-dessus se sont proposées de faire ressortir l'esprit général de l'entreprise de l'état-major général, son utilité d'enseignement, le sérieux de sa conception, la valeur des travaux qu'elle va répandre. Mais elles tendent aussi à établir le devoir de chacun de nous d'en favoriser le succès, ce qui est une façon d'aider à en surmonter les difficultés. Elle se heurtera en effet, à un obstacle que la *Revue militaire suisse* connaît bien, elle qui n'a pas cru devoir attendre des motions Wettstein et les faveurs de l'Etat — peut-être s'en enorgueillit-elle un tantinet — pour tenter des publications d'éducation nationale. Cet obstacle est l'étroitesse du marché. La diffusion exige des prix modérés, donc de forts tirages, qui ne s'épuisent pas ; et l'exiguïté de notre public ne permet que des tirages réduits, donc des prix forts, et l'ouvrage ne se vend pas. Les frais ne sont couverts ni dans l'une des alternatives ni dans l'autre. Il importe d'éviter cet inconvénient à l'entreprise de l'état-major général, puisqu'elle doit être profitable à l'esprit de l'armée. Soyons tous un peu commis-voyageur pour la recommander autour de nous.

* * *

La guerre se prolonge et se prolongent avec elle les difficultés de rédaction et économiques que doivent surmonter les périodiques militaires, même en pays neutre. C'est si vrai que ceux qui paraissent encore tendent à devenir une exception et que les sources d'informations se raréfient de jour en jour. Raison de plus pour appliquer le vers du poète antique : *Apparent rari nantes in gurgite vasto.*

On peut du reste commencer à tirer de la guerre quelques indications contrôlées. La *Revue militaire suisse* s'y est efforcée depuis quelques mois, et son programme général de 1916 consistera à pousser plus avant dans cette voie. Ses derniers fascicules ont pu donner des renseignements de première main sur l'armée et le soldat allemand, serbe, français. Elle espère continuer et faire, peu à peu, le tour des armées, ce qui constituera un premier fondement pour les études plus approfondies qui suivront. Certaines opérations de guerre peuvent aussi être abordées avec moins de risques d'erreurs. C'est le cas de celles du début de la guerre qui ont eu la Belgique pour théâtre et dont l'exposé sera continué. Enfin, les études techniques, dont un premier aperçu intéressant la guerre de tranchées et la tactique des mitrailleuses a été offert au lecteur, va prêter à développements au fur et à mesure que les faits de guerre viendront au jour.

Le présent ne fera pas oublier le passé. Ce n'est pas une raison parce que le chapitre de la guerre s'enrichit d'un paragraphe contemporain d'une porportion démesurée pour omettre les enseignements des guerres d'autrefois. Le contraire doit être vrai. Ces enseignements, éclairés par les faits nouveaux, vont être vivifiés et sortiront de plus exactes conclusions. Aujourd'hui déjà, on a l'impression que la façon dont l'histoire de la guerre a été enseignée depuis quelque vingt ou trente ans n'a pas été la meilleure peut-être, que l'on a trop restreint le champ des investigations sous la croyance que les transformations de l'armement condamnaient sans réplique tous faits antérieurs aux armes rayées et de calibres diminués ; et l'on semble être tombé dans certaines idées préconçues et dans certains schémas au moment même où l'on croyait le plus haut qu'il faut se préserver des unes et des autres. Ce que l'homme conserve le plus difficilement, c'est la liberté de l'esprit.

Le programme des volumes-suppléments dépend de pourparlers en cours. Nous avons bon espoir que cette réforme de notre système de rédaction, alliant l'œuvre de fond et de durée à celle de l'actualité courante fournie par les livraisons mensuelles, procurera

aux officiers de notre armée un moyen d'instruction aussi varié que développé. Il offre, en outre, l'avantage de l'élasticité, en permettant, suivant le cas, de forcer ou les livraisons ou les volumes, en raison des matières apportées par les événements.

En ce qui concerne les chroniques de l'étranger, nous n'attendons que l'heure propice pour leur rendre la place qu'elles méritent.

Nous continuerons celles que veulent bien nous envoyer les chroniqueurs que la guerre n'a pas atteints. Nos lecteurs ratifieront certainement les remerciements qu'il nous est particulièrement agréable, cette année-ci, de leur adresser.

D'autre part, nous étudions le projet d'une *chronique internationale* qui retiendrait les événements militaires ou de politique militaire intéressant non les Etats séparément, mais les Etats envisagés dans leur ensemble et dans leurs relations, et vus de Suisse. Cependant, il n'y a là qu'une ébauche d'idée ; elle demande à être mise au point. Les lecteurs de la *Revue militaire suisse* savent que ses programmes de rédaction annuels s'appliquent à ne pas promettre plus qu'ils ne croient pouvoir tenir. Nous ne parlons donc de ce projet qu'à titre d'espérance, réservant l'examen des précisions, et l'heure favorable pour son exécution. La situation actuelle est si incertaine qu'il vaut mieux rester, dans un exposé de programme, en deçà des intentions que risquer d'aller au delà. Chose certaine, du jour où les événements rendront aux muets la parole et à l'histoire ses documents, il ne dépendra plus que de la fidélité de ses abonnés et de la collaboration de nos camarades, que la *Revue militaire suisse* réalise les améliorations et les développements qu'elle médite.

CHRONIQUE DES ÉTATS-UNIS

Projet de transformation de la Garde Nationale des différents Etats en une réserve fédérale. — Le projet Ives pour la création d'une réserve. — Propositions diverses pour l'amélioration du système défensif. — Réveil du sentiment militaire dans la population : les Camps d'hommes d'affaires. — Efforts faits par la milice ordinaire des divers Etats.

Les personnes qui ont eu la patience de lire nos Chroniques des Etats-Unis depuis une dizaine d'années ont pu remarquer combien, dans cette période, il a été élaboré de projets pour la création de forces de seconde ligne — réserves, volontaires ou autres. — En vertu d'une loi inéluctable, qui s'est fait sentir aussi bien en Suisse que chez nous, tous ces projets, bien qu'ils aient

pour la plupart avorté dans l'œuf, ont été autant de jalons sur la voie menant à la centralisation, à la prédominance de l'autorité fédérale sur celle des diverses parties intégrantes de la Confédération. Aujourd'hui, on en arrive — théoriquement, il est vrai, — au même point qui a été atteint déjà par la Suisse et le Canada : on propose de soustraire la Garde Nationale, autrement dit la Milice organisée, au contrôle des Etats respectifs, et d'en former une *United States Reserve*.

Ce serait là, évidemment, un grand progrès sous tous les rapports. On triompherait ainsi, d'une façon définitive, de l'opposition de certaines républiques de l'Union, qui, s'obstinant à considérer leurs troupes comme des forces de police, destinées surtout à maintenir l'ordre en cas de grève ou calamité publique, ne montrent que peu de zèle à exercer ces milices en vue d'un réel service en campagne. On en finirait avec les lésineries des parlements locaux qui rognent le budget militaire, et par suite écourtent ou suppriment les manœuvres selon leur bon plaisir.

Malheureusement, comme toujours, c'est là un simple projet : il ne faut donc lui accorder qu'une importance toute relative. Il n'a pas encore été pris en considération par le Congrès ; et il est présumable que les représentants de certains Etats combattront vigoureusement ce qui leur semblera sans doute « une atteinte aux droits des républiques fédérées. »

Le système que nous venons de mentionner est quasi officiel. Il existe d'autres propositions émanées de l'initiative privée ; la plupart laisse subsister l'Armée régulière, en augmentant même un peu son effectif. Quelques-unes sont vraiment ingénieuses, par exemple celle exposée par M. Ives dans *The Infantry Journal* d'août dernier. Ce plan est intéressant à divers points de vue, car il cherche à concilier l'intérêt de la défense nationale avec les institutions américaines, lesquelles, on le sait, ne sont rien moins que militaristes, — même dans le sens le plus anodin du mot.

En premier lieu, ce plan prend pour base une armée régulière de 125 000 hommes, composée d'engagés volontaires comme maintenant, et la réduction du service actif à deux ans. A l'expiration de ce laps de temps, les hommes passent dans la réserve pour huit ans. Ceci donnerait, au bout de huit ans d'opération, une force d'environ 425 000 réservistes formant l'armée de deuxième ligne. Aucun service en temps de paix, ne serait exigé de ces réserves, — ce qui est sans doute très démocratique !... L'auteur ne se dissimule point la difficulté de rester en contact avec ces

réservistes dans un pays comme les Etats-Unis, où les gens changent si souvent de résidence et d'occupation: aussi propose-t-il de donner une petite indemnité à tous ceux qui se présentent une fois par an à l'autorité militaire. La manière dont M. Ives se procure les 3 000 officiers nécessaires annuellement à cette réserve ne manque pas d'originalité. Le gouvernement fédéral créerait 12 000 bourses complètes de quatre années dans un certain nombre d'Universités où autant de jeunes gens recevraient, avec une instruction classique gratuite, les connaissances nécessaires à un officier. Ces cadets seraient tenus de passer les vacances annuelles — dix semaines — dans des camps d'instruction.

Il est inutile d'insister sur les points faibles d'un tel système: nous n'avons parlé de celui-ci que pour montrer de quelles chimères se bercerent ici les gens les mieux intentionnés en ce qui concerne notre organisation défensive.

Tout le monde, du reste, en ce moment, se mêle de remédier aux mauvais côtés de cette dernière. M. le sénateur Dick, à qui le pays est redevable de la loi de milices portant son nom, demande que l'effectif de l'armée régulière soit porté à environ 250 000 h.; il déclare avec raison qu'élever les forces militaires à un quart de million d'hommes, pour une population de quelques 94 millions, ne serait pas se départir de la politique traditionnelle des Etats-Unis, opposée à une *grande* armée permanente. Il voudrait aussi voir monter l'effectif de la Garde Nationale de 125 000 hommes à un million. Toutefois, il ne nous dit pas par quels moyens on pourrait amener les citoyens à venir ainsi grossir les rangs de cette milice. M. Champ Clark, le quelque peu turbulent président de la Chambre, désirerait qu'on doublât l'effectif des cadets de West Point. A son avis, un officier instructeur devrait être détaché dans tout établissement d'instruction qui se déclare en état de faire suivre les exercices militaires par 200 élèves au moins.

De son côté, une société secrète, *The Uniform Rank of the Maccabees*, demande que le gouvernement fournisse des armes (par exemple des anciens Springfield du calibre 45) ou offre des facilités de tir, d'une façon quelconque, aux seize millions de membres des diverses sociétés fraternelles des Etats-Unis. Il est certain que l'instruction du tir est pitoyablement négligée dans ce pays. En dépit du *bill* passé par le Congrès en octobre 1914, pour encourager ce sport parmi les civils appartenant à la *National Rifle Association* un peu plus de 80 % de la population mâle entre les âges de 18 et 25 ans n'ont jamais manié un fusil.

Plus encourageants sont les symptômes qui, au sein de la popu-

lation civile, montrent un véritable réveil du sentiment militaire, ou plutôt du souci de la défense nationale. Nous parlerons plus loin des Camps d'hommes d'affaires ; il est d'autres indices. Le plus important, à notre humble avis, est l'attitude nouvelle des grandes maisons de commerce à l'égard de leurs employés appartenant à la milice ou désirant y entrer. Par exemple, l'*United States Rubber Co*, de New-York, et une des grosses banques de cette ville ont annoncé que leurs commis engagés dans la milice non seulement pourront assister librement à tous les exercices de leur corps, mais continueront à toucher leurs appointements pendant ce temps et que les absences pour cause de service militaire ne seront pas déduites des vacances annuelles. Une maison de Boston a été plus loin : elle double les émoluments de ses commis pendant la durée des exercices auxquels ils assistent dans la garde nationale. D'autre part, l'Association des banquiers américains a décidé, à l'unanimité moins une voix, d'aider financièrement le gouvernement fédéral et les divers Etats dans la préparation de la défense nationale.

La plus curieuse conséquence, sans doute, du présent mouvement a été l'éclosion, sur différents points du territoire, de *Camps d'hommes d'affaires*, où des individus de tout âge, — même des sexagénaires, — commerçants, banquiers, agents de change, juristes, n'appartenant pas à la milice, sont allés recevoir l'instruction militaire sous la direction d'officiers réguliers. Le plus important fut à Plattsbourg, dans l'Etat de New-York ; on vit là, entre autres, comme simples soldats, M. Mitchell, maire de New-York ; un fils et le gendre du « colonel » Roosevelt ; et des représentants des plus vieilles familles new-yorkaises. Un nombre remarquable de sportsmen, d'athlètes de profession, et de policemen se sont joints à cette institution. Il est venu des *business men*, non seulement des grandes villes de l'Est, mais de régions aussi éloignées que l'Iowa et le Kansas. Il est à noter que tous ces gens-là se déplacent à leurs frais ; et, en plus, paient environ 150 francs de pension à l'Etat pour un mois de séjour sous la tente. Telle a été l'affluence de volontaires qu'après avoir exercé, en août, deux bataillons, on a dû constituer un troisième bataillon en septembre, à l'effectif de 700 hommes. Comme on le voit, ce genre d'exercices est beaucoup plus complet que le travail des miliciens ordinaires dans les camps annuels, car ce dernier ne dure que 10 à 12 jours, alors que le *Business men's Camp* fonctionne chaque fois pendant un mois. Durant ces périodes d'instruction, deux jours sont consacrés à l'installation, la répartition entre les compagnies,

la visite médicale, etc., trois à l'école du soldat et à celle d'escouade. On entame alors l'école de compagnie, celle de bataillon, et les exercices en terrain varié. Le programme, du reste, est très complexe, parce que le but principal de l'institution est de former des officiers de volontaires pour les unités levées en cas de guerre. Les « hommes d'affaires » reçoivent, en outre de l'instruction d'infanterie, des notions sur le service de la cavalerie et de l'artillerie, sur le levé de plans, les signaux, etc.; et, chaque soir il est fait une critique des opérations de la journée¹.

Comme de juste, cinq jours sont consacrés au tir à la cible; la dernière semaine est occupée par une marche-maneuvre. On a profité de ces exercices pour faire des expériences diverses. Par exemple, on a couvert environ douze hectares de tranchées qu'on pourrait qualifier de « dernier cri », et dont on fit l'essai, ainsi que celui de nouveaux projecteurs, dans un combat de nuit, le 27 septembre.

L'institution des Camps d'hommes d'affaires a donné lieu à certaines attaques de la part de miliciens, probablement parce que son but n'a pas été bien saisi par ces derniers qui se montrent quelque peu jaloux des faveurs accordées à la nouvelle organisation par le public en général et surtout par le gouvernement fédéral. On a dit, notamment que ces *business men*, qui n'appartiennent pas à la milice, sont maintenant, après un mois d'exercices, considérés comme plus utiles que des gens ayant servi quinze ans dans la garde nationale.

Il y a là une erreur de point de vue : nous avons montré, plus haut, que l'objet de l'institution, laquelle a vu le jour, soit dit entre parenthèses, dans un banquet d'anciens étudiants de l'Université de Harvard, est, non de supplanter la milice, mais de former

¹ Etant donné le caractère particulier de ce genre de camps, il n'est peut-être pas sans intérêt de mettre sous les yeux de nos lecteurs l'emploi du temps journalier et un exemple de l'ordinaire au camp de Plattsbourg.

Emploi du temps : Réveil, 5 h. 55. — Appel, 6 h. — 1^{er} déjeuner, 6 h. 30. — Appel des malades, 7 h. — Rassemblement de manœuvre, 7 h. 30, — Ralliemement, 8 h. 30. — Rassemblement de manœuvre, 9 h. — Ralliemement, 11 h. 30. — Appel des sergents-majors (pour commander le service) 11 h. 40. — Dîner, midi. — Rassemblement de manœuvre, 2 h. — Ralliemement, 4 h. — Appel des malades, 4 h. — Appel du soir, 5 h. 10. — Retraite, 5 h. 15. — Souper 6 h. — Extinction des feux, 9 h. — Rappel au quartier, 9 h. 45. — *Taps* (Sonnerie finale), 10 h.

Menu du 10 août: Petit déjeuner : Melons. Lard frit avec œufs brouillés. Pommes de terre frites. Petits pains, beurre, café. — Dîner: Haricots à la Boston. Lard frit. Pickles variés. Oignons verts. Gâteau. Pain et beurre. Café. Limonade. — Souper: Côtelettes de porc en sauce. Pommes purée. Olives. Petits pois. Compote de pêches. Figues Newton. Pain et beurre. Café, Thé glacé.

des cadres pour les régiments éventuels de volontaires. En cas de guerre, la milice pourrait tout juste se suffire à elle-même ; on ne saurait en tirer ce qu'il faut pour encadrer les unités de nouvelle formation. Quoi qu'il en soit, il est certain que pour le moment, ces camps sont extrêmement populaires. Ils ont reçu l'approbation entière d'une société aujourd'hui influente, *The National Security League*, qui embrasse déjà 40 cités et a obtenu l'appui officiel des gouverneurs de neuf Etats.

Un fait typique est que les « hommes d'affaires » de New-York, à leur retour du camp de Plattsburg, ont décidé de conserver leur organisation régimentaire, sous le nom de *Business Men's Training Regiment*. Leur objet est principalement, paraît-il, de faire ainsi de la propagande pour la généralisation des camps de cette nature. En outre, un groupe de commerçants, etc., de Brooklyn, désireux de continuer et perfectionner l'œuvre entreprise au camp, ont, avec l'aide d'officiers réguliers, organisé des cours et exercices ayant lieu, chaque soir, pendant un mois. Ces volontaires se réunissent, à cet effet, à la fin de leur journée de travail dans un manège, où ils reprennent la vie militaire jusqu'au lendemain matin à 6 h. C'est certes méritant.

Dans le domaine de la milice proprement dite, il est possible de relever, de différents côtés, des indices fort encourageants. En Pensylvanie, on signale le développement de l'instruction des mitrailleurs, — une branche longtemps négligée dans la garde nationale. En Ohio, le recrutement de la milice semble prendre un nouvel essor ; le 1^{er} régiment d'infanterie a passé de 300 à 617 hommes, et ceci en dépit de la sévérité de l'examen médical, lequel n'accepte guère que 20 postulants sur 100. En Massachusetts, on a établi un camp spécial pour les candidats au grade de sergent. Dans l'Etat de New-Jersey, les officiers de toutes armes ont assisté à des écoles spéciales d'instruction : dans ce genre d'exercices, il n'y a pas de distinction de grade : général et second lieutenant étudient et travaillent côté à côté, dix élèves formant d'ordinaire une classe sous la direction d'un officier régulier. En Connecticut, les étudiants de l'Université de Yale viennent de former une batterie d'artillerie lourde de campagne, qui sera sans doute prochainement incorporée dans la garde nationale de cet Etat, ainsi que l'a été l'escadron levé à Yale, il y a quelque mois lorsqu'il fut question de rupture avec le Mexique.

Dans l'Etat de New-York, un *bill* récent a organisé une réserve de la garde nationale, comprenant les officiers, sous-officiers et soldats libérés de cette milice et qui consentent à rester cinq ans à

la disposition du Gouverneur de l'Etat. On compte obtenir ainsi, dans quelques années, environ 70 000 réservistes. Ces hommes n'assistent à aucun exercice. Sous l'énergique impulsion du commandant de la garde nationale de New-York, le major général O'Ryan, — un fanatique de la préparation militaire, — des progrès ont été réalisés dans toutes les directions. Il a été établi une nouvelle Ecole de la Ligue, où, trois fois par semaine, le soir, 25 officiers de toutes armes suivent des cours ou font des exercices. En sus; le dimanche, il y a une manœuvre à l'extérieur. Un régiment de la milice prête son casernement et fournit pour l'instruction spéciale des élèves, une compagnie de manœuvre dont les hommes reçoivent une solde. Les cours durent plusieurs mois.

Enfin, en Colorado, où la garde nationale faillit sombrer à la suite de graves conflits avec les syndicats ouvriers lors des grèves mémorables de 1913-14, le gouverneur actuel, M. Carlson, a pris à tâche, non seulement de réhabiliter cette milice, mais aussi d'en augmenter l'effectif. Très habilement, il s'est appuyé, pour cela, sur les hommes d'affaires, les Chambres de Commerce, et même les grandes corporations industrielles ; et il a fort bien réussi.¹

Tout cela rachète de nombreuses faiblesses, dont nous aurions parlé ici, si l'espace ne nous manquait. Nous reviendrons là-dessus dans notre prochaine chronique.

BIBLIOGRAPHIE

Résumé de l'histoire de la littérature française, par L. Weber-Sylvain. Etablissements Benziger & Cie S. A., Einsiedeln, Waldshut, Cologne, Strasbourg.

C'est un très bref aperçu de la littérature française de son origine à nos jours. Ecrit dans une langue claire et simple, tout à la portée des écoliers auxquels il est destiné. Il passe en revue, dans ses grandes lignes, les origines de la langue française puis le moyen âge, montrant que cette époque contient tous les genres de la littérature, faisant l'histoire de la poésie, de la prose, du théâtre. Après la Renaissance, dont l'auteur explique clairement

¹ Il convient aussi de mentionner les excellents résultats obtenus malgré bien des difficultés, en New-Mexico, par la batterie « A », commandée par M. Ch. M. de Bremond, un ancien officier suisse.